



AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 01/DPAIMD/BH/2026

Le 11 JUIN 2026 à 10h30 du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Délégué Provincial des Affaires Islamiques de Mediouna, Sis à la mosquée sonna 1 étage lotissement jnane al sebit route 3010 tit melil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour, LA FOURNITURE DES TAPIS PLASTIQUES (ALHOSSER) POUR DES MOSQUEES DANS LA PROVINCE DE MEDIOUNA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Délégation Provinciale des Affaires Islamiques de Médiouna. Il peut également être téléchargé depuis le site web du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma, ou depuis le portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2.000,00 dh (deux mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36, 42, 44 et 46 de l'arrêté du ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 13.258 du 13 Septembre 2013 fixant le règlement de passation des marchés de travaux, fournitures et services conclu par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Délégation provinciale des Affaires Islamiques Mediouna à l'adresse citée ci-dessus ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse citée ci-dessus ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté n° 13.258 précité, à savoir :

1- Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2- Dossier techniques comprenant :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

